

## **Choix des matières et élaboration de votre contrat d'études.**

Ce document concerne les élèves venant pour un échange d'un ou deux semestres. Les élèves venant dans le cadre d'un double-diplôme ou du programme n+i ne sont pas concernés.

L'objectif est de vous faire comprendre quels sont les possibilités que vous avez dans le choix d'un programme de cours, et quelles sont les règles à suivre. Ces règles ne sont pas forcément d'une très grande simplicité, et Emmanuel Hugon, chargé de l'accueil des élèves internationaux, pourra bien sûr vous accompagner.

Les élèves de l'ESTP Paris sont normalement affectés à une **classe** précise, selon la spécialité et l'année (ex. : B1, TP2, B3S, TP3RO, T3AP, ME3CEM, etc.) et ont un plan d'études précis avec des matières imposées. Ce n'est pas votre cas. **Vous êtes des étudiants en « ECHANGE »** et pourrez constituer un plan d'études individuel en **choisissant des cours dans trois classes au maximum**, ainsi qu'en respectant d'autres **règles très précises et très strictes**.

### **Quelles matières pouvez-vous choisir ?**

Vous pouvez choisir des matières dans les différentes spécialités (B, TP, GME, T), dans les différentes années (1, 2, 3) et dans les différentes unités d'enseignement (UE).

Mais les cours de différentes classes risquent de coïncider. (A l'ESTP Paris, les emplois du temps sont élaborés toutes les 6 semaines et peuvent changer durant le semestre – ce qui fonctionnait à une période risque de ne plus marcher à la période suivante). **Vous êtes par conséquent très fortement incité à choisir le plus possible de matières dans une même classe** (T1, TP2, B3II, TP3S, etc.).

Les cours d'un tronc commun de troisième année (B3, ME3, T3, TP3) et d'une option de troisième année (AP, II, RO, S, etc.) ont des emplois du temps absolument compatibles, et constituent une classe (ex ; B3ATUD, TP3S, T3AP, ME3I2E, etc.).

De plus, **certaines matières ne sont pas accessibles aux élèves en échange**. **Ce sont les matières qui sont barrées dans la liste ci-jointe (liste des cours ECHANG 2017-2018)**. Vous pouvez choisir les autres matières. **Vous ne pouvez faire vos choix qu'à partir de cette liste**.

- Vous pouvez choisir des matières dans les spécialités et classes suivantes :
  - TP (Travaux publics), classes : TP1, TP2, TP3 tronc commun (TC).
  - B (Bâtiment), classes : B1, B2, B3 tronc commun (TC)
  - GME (Génie mécanique et électrique (efficacité énergétique)), classes : GME1, GME2, GME3 tronc commun (TC)
  - T (Topographie), classes : T1, T2, T3 tronc commun (TC)
  - Options de troisième année suivantes (emplois du temps compatibles avec les classes TP3, B3, ME3, T3) : AP, ATUD (Module « Développement durable » non accessible. Choix par module entier uniquement), BVD (choix par module entier uniquement), C2P, GCN, II, ITE, CEM, ITRS, S.
  - Cependant, les options GCN et C2P ne peuvent être choisies qu'en intégralité. Si vous choisissez GCN ou C2P, vous devrez en suivre tous les cours.

- Les cours de tronc commun de 3<sup>ème</sup> année (B3, TP3, ME3 et T3) ont lieu de septembre à novembre, les cours d'option de 3<sup>ème</sup> année de décembre à février.

- quelques cours facultatifs.

- **Vous ne pouvez pas choisir les cours suivants** : la plupart des cours facultatifs (ING), sauf exceptions, cours d'anglais, cours de l'option de 3<sup>ème</sup> année DI (droit immobilier), cours de l'option de 3<sup>ème</sup> année BIM (Building Information Modeling).
- **De plus, il y a un nombre limité de places dans chaque cours.** Vous serez soumis, comme les autres élèves, aux disponibilités de chacun des cours.
- **Certains cours font l'objet de deux parties, réparties sur deux semestres.** Exemple : béton armé, constructions métalliques, béton précontraint. Il est possible de choisir les deux parties, ou bien une seule des parties. Il est possible de choisir la deuxième partie sans choisir la première, mais il faut que vous estimiez avoir déjà suffisamment de connaissances dans la matière en question.
- **Il est possible de faire un TFE** (travail de fin d'études) au deuxième semestre. Une TFE peut être considéré comme un stage, mais il faut le considérer comme un sujet de réflexion à mener dans une entreprise. Le TFE est d'une durée de cinq mois, et a lieu au deuxième semestre. Il a une valeur de 30 crédits ECTS. Si vous choisissez de faire un TFE, alors vous ne pouvez pas choisir des cours en parallèle. Il vous faudra alors faire signer par le service des stages une convention de TFE. Vous devrez choisir un sujet sur lequel vous travaillerez dans l'entreprise d'accueil. Vous devrez remettre un rapport écrit à la fin de votre TFE, et votre travail fera l'objet d'une soutenance orale.
- **Il n'est pas possible d'obtenir par l'ESTP Paris une convention de stage pour réaliser un stage court pendant l'été.**
- **Les cours de FLE (français langue étrangère) sont obligatoires, sauf à pouvoir prouver un niveau suffisant par un certificat.**
- **Remarques utiles : le cours de géotechnique de TP2 (12-1) du premier semestre est aussi long que les deux cours de géotechnique en B1 (30-2) et B2 (12-2). Si vous souhaitez suivre le programme intégral de géotechnique, choisissez le cours de TP2.**

### **Trois classes maximum pour le choix des cours !**

Les cours que vous pouvez choisir pendant un semestre ne doivent pas se trouver dans plus de 3 classes et/ou options différentes. La règle s'applique pour chaque semestre indépendamment. Cette règle a été établie car les cours de

différentes classes ont souvent lieu en même temps. Cette limitation du nombre de classes pour le choix des cours est faite pour limiter ces risques de chevauchements.

Qu'est-ce qu'une classe ?

Pour les première et deuxième années, chaque année d'une spécialité constitue une classe. Voici toutes les classes de première et deuxième année : B1, GME1, T1, TP1, B2, GME2, T2, TP2.

Pour la troisième année, une classe est constituée par les cours de tronc commun (TC) d'une spécialité (B3, GME3, T3, TP3), auxquels s'ajoutent les cours d'une option de troisième année (AP, ATUD, BVD, C2P, GCN, II, ITE, CEM, ITRS, S). Exemples de classes : B3S, B3II, B3ITS (pour ITRS), ME3I2E, T3AP, TP3II, TP3RO, TP3S, TP3GCN, TP3ATUD...)

## **Les crédits ECTS**

Normalement, les crédits sont affectés par unité d'enseignement. Comme vous ne suivez pas toutes les matières d'une unité d'enseignement, des crédits seront affectés individuellement à chaque matière. Le « coefficient » de la matière correspond dans ce cas aux crédits ECTS de la matière.

**Règle à respecter impérativement** : vous pouvez choisir des cours à hauteur de **33 crédits ECTS maximum pour un semestre**. Ces 33 crédits incluent les cours de français langue étrangère.

Cas particuliers : si vous souhaitez choisir des cours facultatifs (cours ING), vous pouvez porter cette limite à 35 crédits ECTS.

## **Validation du contrat d'études par vos responsables pédagogiques dans votre établissement d'origine et à l'ESTP Paris.**

**Votre plan d'études individuel doit obligatoirement être accepté par vos responsables pédagogiques** dans votre université, dans le cadre d'une équivalence qui doit correspondre à leurs exigences en termes de programme d'études.

Le choix des enseignements **doit également être validé par la direction des études de l'ESTP Paris.**

## **Notes**

Pour l'ESTP Paris, Les crédits ECTS d'une matière choisie par un étudiant en échange sont acquis lorsque la moyenne obtenue pour cette matière est égale ou supérieure à 10/20.

## **Dates à respecter**

Vous devez avoir choisi définitivement vos matières du **premier semestre avant le 15 juin**, du **deuxième semestre avant le 15 décembre**.

**Après ces dates, il sera impossible de modifier votre plan d'études.**